



Section Intempéries		Page 1 de 2	
	Adoptée le 1 ^{er} mai 2007	Révisée le 19 nov. 2014	Revue

Énoncé	<p>La décision d'annuler le transport scolaire relève du gestionnaire ou de la gestionnaire du Service de transport Francobus ou de sa déléguée en collaboration avec les transporteurs scolaires.</p> <p>Si un circuit d'autobus ou si le service de transport est annulé le matin, la décision reste en vigueur pour toute la journée, sauf pour les jours de brouillard. Pour les jours de brouillard, le service de transport est annulé le matin seulement et il incombera aux parents, tuteurs, tutrices de transporter les élèves à l'aller.</p> <p>La décision de fermer les écoles revient à chacun des conseils scolaires.</p>
Modalités avant le début de la journée scolaire	<p>La décision d'annuler le transport pour causes d'intempéries sera prise après discussion avec les compagnies d'autobus scolaires et les autres agents de transport des diverses régions.</p> <p>Dans la mesure du possible, avant 6 h 30, le gestionnaire ou la gestionnaire du Service de transport Francobus devra :</p> <ol style="list-style-type: none">1. communiquer avec le représentant de chaque conseil scolaire afin de les aviser de la décision et des régions touchées ;2. afficher un avis général sur le site Internet https://infobus.francobus.ca (accessible en cliquant sur l'horloge au centre de la page d'accueil du site Internet www.francobus.ca);3. envoyer un courriel à Radio-Canada indiquant les annulations de transport de toutes les écoles des régions touchées ; et4. s'assurer que les transporteurs ont affiché leurs annulations de routes sur le site Internet https://infobus.francobus.ca (accessible en cliquant sur l'horloge au centre de la page d'accueil du site Internet www.francobus.ca).
Modalités pendant la journée scolaire	<p>Lorsque le temps se détériore pendant la journée, alors que tous les élèves sont à l'école, le transport maintiendra son horaire régulier. La décision de retourner les élèves plus tôt à la maison ou celle</p>



Section Intempéries		Page 2 de 2	
	Adoptée le 1 ^{er} mai 2007	Révisée le 19 nov. 2014	Revue

	<p>d'annuler le transport scolaire pour la fin de la journée peuvent être prises par le gestionnaire ou la gestionnaire du transport après discussion avec les transporteurs.</p> <p>Dès que possible, le Service de transport Francobus communiquera le statut du transport scolaire et des régions touchées :</p> <ol style="list-style-type: none">1. aux représentants de chaque conseil scolaire ;2. aux directions d'école touchées par la décision de transport ;3. sur le site Internet https://infobus.francobus.ca par le biais d'un avis général (accessible en cliquant sur l'horloge au centre de la page d'accueil du site Internet www.francobus.ca) ;4. à Radio-Canada, par courriel, en indiquant les décisions de transport prises pour toutes les écoles des régions touchées; et5. aux transporteurs qui devront afficher les annulations et/ou modifications d'horaire du transport scolaire sur le site Internet https://infobus.francobus.ca (accessible en cliquant sur l'horloge au centre de la page d'accueil du site Internet www.francobus.ca). <p>Dans ces deux cas, qui ne seront appliqués qu'en dernier recours, les directions d'écoles seront alors responsables de communiquer avec les parents, tuteurs, tutrices pour les aviser :</p> <ol style="list-style-type: none">1. que les élèves quitteront l'école plus tôt et qu'ils leur incomberont de s'assurer de les accueillir lors du débarquement ; ou2. que le transport scolaire de fin de journée est annulé et qu'ils leur incomberont d'assurer le transport des élèves
Numéros d'urgence	<p>Au début de chaque année scolaire, une liste des numéros de téléphone d'urgence est remise aux transporteurs, au comité des opérations du Service de transport Francobus et au personnel du Service de transport Francobus.</p>